



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 26
Abstentions : 7
Pour : 26
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le 03 avril à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noëlle CORNO
Laurent GODET
Muriel DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Claude LEFORT
Denis BRIANT
Anne OLIVIER

Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Sylvie LAJEANNE
Isabelle LE HEIN
Charlotte PERCHER
Philippe RODRIGUES
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA M'BEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Jean-Pierre GUYONNAUD, Martin MOTTET, Linda DION, Oscar NAVARRO

Avait donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Jean-Pierre GUYONNAUD à Muriel DINTHEER, Martin MOTTET à Noëlle CORNO, Linda DION à Laurent BREZAC, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY

Annie LE GAL LA SALLE a été élue Secrétaire de Séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

DL_2023_04_24

Madame CORNO expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

Vu l'article L.332-8 5° du code général de la fonction publique autorisant la création d'emplois permanents à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50% d'un temps complet,

Vu l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique autorisant la création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi,

La procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 a été engagée afin de recruter un gestionnaire de marchés publics à temps complet dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Après analyse des candidatures, seule la candidature d'un agent non titulaire correspond aux besoins de la collectivité au regard de la spécificité de l'emploi, de l'expertise et des compétences attendues.

De ce fait, il est proposé de recruter cet agent par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans.

Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement mentionnée ci-dessus, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel a une expérience dans un poste similaire, dispose d'un niveau Master 2 dans le domaine de l'administration et du droit public et maîtrise la réglementation des marchés publics.

Compte tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice et de la qualification détenue par l'agent, sa rémunération sera calculée sur la base du 4ème échelon du grade de rédacteur territorial.

Vu l'avis de la commission Ressources, en date du 20 mars 2023,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune,

Considérant la nécessité de créer un certain nombre d'emplois au tableau des effectifs,

Madame CORNO propose à l'assemblée de valider les ouvertures de postes suivantes :

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS (= pour répondre à un besoin pérenne, recrutement en priorité de titulaires)				
NATURE	SERVICE	POSTE	GRADES	MOTIF
Créations de postes	DIREP LEJ / Restauration	Assistant administratif Temps non complet 17,5/35ème	Adjoint administratif / Adjoint administratif principal de 2ème classe / Adjoint administratif principal de 1ère classe (cat. C)	Création d'un demi-poste d'assistant administratif au service restauration associé à un demi-poste d'assistant administratif vacant au LEJ
	DAT Patrimoine immobilier	Gestionnaire de marchés publics Temps complet	Rédacteur 4ème échelon Contrat de 3 ans	Remplacement suite mutation
	DIREP Restauration	Agent de restauration Temps non complet 29/35ème	Adjoint technique / Adjoint technique principal de 2ème classe / Adjoint technique principal de 1ère classe (cat. C)	Remplacement suite départ à la retraite agent à temps non complet 21/35ème
	DIREP Restauration	Agent de restauration Temps non complet 26/35ème	Adjoint technique / Adjoint technique principal de 2ème classe / Adjoint technique principal de 1ère classe (cat. C)	Augmentation de la quotité de travail du poste
	DIREP Restauration	Agent de restauration Temps non complet 28/35ème	Adjoint technique / Adjoint technique principal de 2ème classe / Adjoint technique principal de 1ère classe (cat. C)	Augmentation de la quotité de travail du poste
	DIREP Petite enfance	3 postes d'accueillant(e)s Lieu d'accueil enfants-parents Temps non complet 2,77/35ème	Animateur (cat. B)	Ces emplois seront occupés par des fonctionnaires ou éventuellement par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. Les accueillant(e)s du lieu d'accueil enfants-parents sont des professionnel(le)s en lien avec la petite enfance ou l'éducation

				pour lequel(le)s un niveau de diplôme relevant de la catégorie B est exigé
Créations de postes	DIREP Vie scolaire	ATSEM référente Temps complet	Agent spécialisé principal de 2ème classe / Agent spécialisé principal de 1ère classe / Agent de maîtrise / Agent de maîtrise principal (cat. C)	Recrutement infructueux suite création de poste école Mazaire
Modifications de postes	DIREP LEJ	Responsable du service Loisirs Enfance Jeunesse Temps complet	Attaché / Attaché principal (cat. A) Animateur / Animateur principal de 2ème classe / Animateur principal de 1ère classe (cat. B)	Remplacement suite mutation
	DIREP LEJ	Animateur(trice) des accueils périscolaires et extrascolaires 3-11 ans Temps complet	Adjoint d'animation / Adjoint d'animation principal de 2ème classe / Adjoint d'animation principal de 1ère classe (cat. C)	Remplacement suite mutation
	DIRVA Vie associative	Chargée d'accueil – secrétariat Temps complet	Adjoint administratif / Adjoint administratif principal de 2ème classe / Adjoint administratif principal de 1ère classe (cat. C)	Elargissement des grades de recrutement

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS**(= pour répondre à un besoin provisoire, recrutement de contractuels)**

NATURE	SERVICE	POSTE	GRADE	MOTIF
Créations de postes pour renforcer un service	DIREP APS / ADL	Educateur spécialisé Temps complet	Moniteur-éducateur et intervenant familial / Moniteur-éducateur et intervenant familial principal (cat. B)	Le poste avait été créé par délibération du 28/11/2022 sur le grade d'adjoint d'animation qui ne correspond pas aux besoins du service et aux missions à réaliser, notamment la contribution à l'accueil d'enfants ayant des besoins spécifiques Accroissement d'activité CDD d'une durée maximale de 6 mois
	DIREP Vie scolaire	ATSEM Temps complet	Agent spécialisé principal de 2ème classe / Agent spécialisé principal de 1ère classe / Adjoint territorial d'animation / Adjoint territorial d'animation de 2ème classe / Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe / Adjoint territorial principal 1ère classe (cat. C)	Accroissement d'activité Recrutement suite à ouverture de classe à la rentrée 2023/2024 CDD d'une durée maximale de 11 mois
	DIREP LEJ	Directeurs séjours d'été (15 postes) Temps complet	Animateur (cat. B)	Accroissement d'activité CDD d'une durée maximale d'une semaine
	DIREP LEJ	Animateurs séjours d'été (30 postes) Temps complet	Adjoint d'animation (cat. C)	Accroissement d'activité CDD d'une durée maximale de 2 semaines
	DIREP LEJ	Régisseurs séjours d'été (2 postes) (1 contrat de 2 semaines à temps complet + 1 contrat de 8 semaines à temps non complet 32/35ème)	Adjoint technique (cat. C)	Accroissement d'activité CDD d'une durée maximale de 10 semaines

DIRVA Sports	Agent d'exploitation des équipements sportifs	Adjoint technique (cat. C)	Acroissement d'activité (période évènementielle des associations) CDD d'une durée maximale de 8 semaines
-----------------	---	-------------------------------	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. DE CRÉER les postes ci-dessus,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions par 26 voix pour et 7 abstentions (Erwan BOUVAIS, Annie LE GAL LA SALLE, Christophe BOUVIER-BRAULT, Myriam BASOSILA M'BEWA, Christian GUILLEMINEAU, Bénédicte de LANTIVY, Sébastien ROUSSEL).

Pour extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,

ANNIE LE GAL LA SALLE



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

FABRICE ROUSSEL

